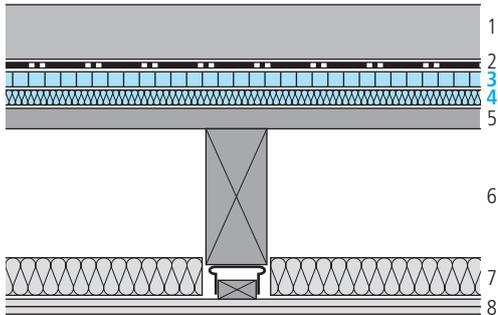


Dalle entre étages en bois

swissporPIR Premium Plus et swisspor isolation contre les bruits de chocs | Variante: swissporPIR Alu



Éléments de construction: détails et caractéristiques

Couches/désignation	Épaisseur mm	Conductivité thermique λ W/(m·K)
1 Chape flottante	70	1,400
2 Couche de séparation et de glissement, feuille PE	0,2	–
3 swissporGLASS Roll-T Type 4 ¹⁾	17	0,032 ^{a)}
4 swissporPIR Premium Plus ²⁾	var.	0,018 ^{a)}
5 Support auxiliaire panneau à trois couches	27	0,14
6 Poutres en bois	var.	–
7 Isolation de l'espace vide avec swissporROC Type 3	50	0,034 ^{a)}
8 Plafond suspendu, souple (par ex. panneaux en plâtre sur suspension acoustique)	20	0,250

Variantes

- ¹⁾ Isover PS 81 ($\lambda_D = 0,032$ W/(m·K) ^{a)}) | Isover Isocalor ($\lambda_D = 0,035$ W/(m·K) ^{a)}) | swissporROC Bodenplatte TS 3 (0,034 W/(m·K) ^{a)}) | swissporROC Bodenplatte TS 5 (0,034 W/(m·K) ^{a) b)})
²⁾ swissporPIR Alu ($\lambda_D = 0,022$ W/(m·K) ^{a)})

Indication

- ^{a)} Conductivité thermique faisant foi: www.swisspor.ch, Produits
^{b)} Ne convient pas pour les chapes portant un revêtement de sol rigide (SIA 251)

Caractéristiques de l'élément de construction

Épaisseur de l'isolant thermique mm	swissporPIR Premium Plus & swissporGLASS Roll-T Type 4			swissporPIR Alu & swissporGLASS Roll-T Type 4		
	Coefficient de transmission thermique U W/(m ² ·K)	Capacité thermique C _{Plafond} KJ/(m ² ·K)	Capacité thermique C _{Sol} KJ/(m ² ·K)	Coefficient de transmission thermique U W/(m ² ·K)	Capacité thermique C _{Plafond} KJ/(m ² ·K)	Capacité thermique C _{Sol} KJ/(m ² ·K)
20	0,27	21	79	0,28	21	79
30	0,23	21	79	0,25	21	79
40	0,21	21	79	0,23	21	79
50	0,19	21	79	0,20	21	79
60	0,17	21	79	0,19	21	79
70	0,15	21	79	0,17	21	79
80	0,14	21	79	0,16	21	79
100	0,12	21	79	0,14	21	79
120	0,11	21	79	0,12	21	79

Données physiques

- Résistance thermique superficielle intérieure $R_{si} = 0,13$ (m²·K)/W
- Sans prendre en considération les éléments de chauffage (chauffage au sol)

Protection contre le bruit

Cette construction présente des valeurs de protection aux bruits de chocs suivants:

- Niveau de pression pondéré du bruit de choc normalisé $L'_{n,w}$ env. 50 dB
- Indice d'affaiblissement acoustique pondéré R'_{w} env. 60 dB

OPB: Ordonnance sur la protection contre le bruit de la confédération et des cantons

Norme SIA: 181 «Protection contre le bruit dans le bâtiment»

Mesures d'isolation thermique et protection contre l'humidité

MoPEC: Les exigences cantonales peuvent différer des modèles. Informez-vous directement auprès des différents offices cantonaux de l'énergie.

Norme SIA: 180 «Isolation thermique et protection contre l'humidité dans les bâtiments», 380/1 «L'énergie thermique dans le bâtiment»

Minergie: Vous trouverez les données concernant les exigences actuelles sous www.minergie.ch.

Indications de planification et de mise en œuvre

- La planification et la mise en œuvre doivent être conformes aux Normes SIA, ainsi qu'aux directives de pose du fabricant swisspor.
- La norme SIA 251 «chapes flottantes à l'intérieur des bâtiments» s'applique au dimensionnement des chapes.